Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 62 (1998) **Heft:** 245-246

Artikel: Sur la localisation d'une farce en français préclassique (La farce du

vilain, sa femme et le curé, Faivre no 175 : traitement des indices géolinguistique et des indices non-linguistiques, circulation du texte

Autor: Chambon, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUR LA LOCALISATION D'UNE FARCE EN FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE (*LA FARCE DU VILAIN, SA FEMME ET LE CURÉ*, FAIVRE N° 175).

TRAITEMENT DES INDICES GÉOLINGUISTIQUES ET DES INDICES NON-LINGUISTIQUES, CIRCULATION DU TEXTE(*)

- 0. La Farce du vilain, sa femme et le curé a été publiée par G.A. Runnalls (Romania 106, 1985, 456-80)⁽¹⁾. Le texte, qui compte 418 vers le dernier folio manque –, est anonyme. Le ms. est dû à deux copistes, la seconde main commençant au vers 381 [479 n.]. L'écriture «est caractéristique du début et du milieu du XVIe siècle» [457].
 - 1. Les indices 'extra-linguistiques' et la méthode de l'éditeur
- 1.1. Le ms. se trouvait dans «la reliure d'un registre appartenant à Claude Chobert, qui était notaire à S. Julien d'Asse, village près de Digne», ce registre portant la date de 1566 [456]. C'est là un premier indice, de nature extra-linguistique: il concerne la localisation du manuscrit, non celle de la langue, ni même du texte (lieu de représentation ou d'écriture).
- 1.1.1. La méthode que l'éditeur emploie pour localiser le texte est intéressante à observer. Runnalls pose d'abord que «comme l'on s'y attendrait, le texte date probablement du milieu du XVI^e siècle et fut composé

^(*) Les abréviations et les sigles sont ceux du FEW. – Nos remerciements s'adressent à Yan Greub pour les utiles remarques qu'il a bien voulu nous communiquer sur une première version de ce texte.

⁽¹⁾ Remarques sur le texte. – La femme reproche à son mari de «n'av[oir] pas si tost / bien laboré le garayt» (vers 44-45); réplique du mari (vers 48-50) que l'éditeur imprime ainsi: «Par Dieu, Margot, tu es bien beste / en ce que a affaire en troys jours! / Tu veulx que soyt fayct en deulx motz.» Nous ponctuons différemment: «Par Dieu, Margot, tu es bien beste: / en ce que a a ffaire en troys jours, / tu veulx que soyt fayct en deulx motz.» – Vers 69: virgule après ditz.

sans doute à S. Julien d'Asse» [457; souligné par nous], et ajoute une note prometteuse: «Voir nos remarques sur l'origine géographique du texte dans la section sur la langue» [457, n. 2]. Au début de la section «Langue et versification», on trouve la réitération de cette pétition de principe: «Notre farce a sans doute été composée dans la région où le manuscrit a été retrouvé, c'est-à-dire près de Digne» [459]. Dès lors, «bien que la farce soit composée en français, il n'est pas étonnant de relever bon nombre de traits caractéristiques des dialectes méridionaux» [459-60; souligné par nous]. Or dans la liste qui suit [460] (liste qui n'est toutefois pas exhaustive, pas plus que le glossaire de onze entrées qui accompagne [480] l'édition), l'analyse diatopique s'en tient à un degré de précision peu élevé, ne poussant jamais au-delà des «dialectes méridionaux» déjà mentionnés ou des «dialectes occitans», une fois évoqués; à ce niveau de généralité, l'analyse linguistique ne peut pas confirmer la localisation dignoise: simplement, elle ne l'exclut pas. Au total, la pétition de principe d'abord posée, puis reconduite, ne se trouve étayée d'aucun argument linguistique spécifique. Ne sommes-nous pas en présence d'un nouveau cas d'application de la méthode Coué à la philologie?⁽²⁾

1.1.2. L'effet de la méthode employée n'est pas négligeable. En effet, la ferme croyance que manifeste l'éditeur dans la localisation dignoise lui permet de réduire à rien le second indice dont on dispose. Le voici: le vilain pense avoir tué sa femme d'un coup de bâton sur la tête (vers 24-27); il s'enfuit en courant «dessus les champz» (vers 29) «et s'en vouloy[t] aler a Pradelles» (vers 33). Or il n'existe, semble-t-il, aucun toponyme *Pradelles* dans le voisinage de Digne, et Runnalls identifie le nom de lieu du texte avec le «village de Pradelles dans la Haute-Loire (43420), à 20 kilomètres du Puy, donc assez loin de Digne» [463 n.]. Dans son introduction, l'éditeur commente ainsi cet indice: «La seule allusion géographique du texte semblerait contredire cette hypothèse [= la localisation à Digne]: le village de Pradelles, mentionné par le mari au vers 33, est probablement celui qui est situé à 20 kilomètres au sud du Puy, donc à quelques centaines de kilomètres de Digne. Mais Pradelles est mentionné comme étant un endroit éloigné du lieu où se déroule l'action de la farce (Martin

⁽²⁾ Pour d'autres cas chez des éditeurs quinzièmistes, v. nos articles «La Farce de Guillod à cinq personnages (1557): un texte normand ou romand?», in: Mélanges René Lepelley. Recueil d'études en hommage au Professeur René Lepelley rassemblées et éditées par Catherine Bougy, Pierre Boissel et Bernard Garnier, Caen, 1995, 313-4, et «Ung sermon plaisant (Koopmans XXIII) est-il un sermon joyeux? Notes sur un cas de détournement générique», Le Moyen Français 35/26 (1995), 111-128.

s'enfuit à Pradelles lorsqu'il craint d'avoir tué sa femme); de plus, on observe que le mot *Pradelles* est choisi pour rimer avec *nouvelles*. Il s'agit donc d'une cheville, sans importance pour la localisation du texte» [459].

- 1.1.3. Plutôt que d'être contraint de recourir à un argument (mot pour la rime, cheville sans importance), dont il faut admettre qu'il est bien faible, il vaut mieux reconnaître que les deux indices non-linguistiques dont on dispose sont contradictoires entre eux. Pourtant, on soulignera immédiatement qu'ils ne sont ni de la même nature, ni de la même force: l'un (le lieu de découverte du manuscrit) est non seulement extralinguistique, mais aussi extra-textuel, et il peut être lié à la circulation et non à la production du texte; l'autre (présence du toponyme *Pradelles*) est intra-textuel, et toute «cheville» mise à part, il implique l'auteur, le public auquel il s'adresse et leur compétence encyclopédique partagée⁽³⁾.
- 1.2. Nous sommes donc amené à reprendre le problème de la localisation, en procédant à l'inverse de Runnalls: nous tenterons d'abord une analyse systématique et aussi précise que possible de tous les diatopismes du texte en vue de déterminer la variété (géographique) de français dans laquelle il est écrit, et nous nous nous demanderons ensuite si le résultat obtenu sur une base purement (géo)linguistique, est susceptible de se concilier, et comment, avec les deux indices non-linguistiques disponibles.

Runnalls, on l'a dit, parle de «traits linguistiques caractéristiques des dialectes méridionaux» [459-60; nous soulignons] ou de «formes influencées par les dialectes occitans» [460; nous soulignons]. S'agissant d'un texte français, c'est, en toute rigueur, la géographie des faits français qui devrait servir de base au travail en vue de la localisation. Mais, dans l'état actuel des recherches sur les variétés géographiques du français préclassique, esquisser une telle géographie de façon suffisamment précise pour qu'elle soit opératoire est le plus souvent impossible. Force est donc de se baser sur l'aréologie des faits dialectaux. Mais c'est là un expédient qui introduit, de façon non désirable, le postulat d'une iso-topie entre varia-

⁽³⁾ On fera d'ailleurs remarquer, même si, en l'occurrence on ne pourra pas en tirer une indication utile, qu'en tant que nom de lieu, *Pradelles* est à examiner, non seulement comme désignateur (porteur d'une référence), mais aussi comme désignant, c'est-à-dire du point de vue formel et géolinguistique. *Pradelles*, on le sait, est la francisation d'une issue occitane d'un prototype *PRATELLAS (PRATU «pré» + -ELLA, suffixe diminutif), et, en tant que tel, il est marqué, à l'intérieur de l'occitan, d'un trait diatopique: le passage de -T- intervocalique à -d- et non son amuïssement, caractéristique de l'amphizone (cf. Ronjat 2, 82); en l'occurrence, ce traitement qui divise le département des Alpes-de-Haute-Provence n'exclut d'ailleurs pas Digne.

tion dialectale et variation française: postulat qui est loin d'être toujours vérifié empiriquement (cf. le cas de *gorge*, ci-dessous § 4.6.). Nous tenterons cependant, dès que possible, malgré l'état lacunaire de la documentation, de situer l'extension des faits relevés dans le cadre de la géographie du français des 15° et 16° siècles. On verra par les références que nous donnerons quelles variables linguistiques du texte peuvent être dites – dans l'état actuel de notre documentation – avoir appartenu aux normes méridionales du français, et lesquelles non.

A part la mise à l'écart de quelques faits trop douteux pour pouvoir entrer en ligne de compte (§ 2), on n'aura pas de questions à se poser concernant la sélection des variables diatopiquement pertinentes: la faible dimension du texte et l'absence d'indice déterminant conduisent à prendre en examen tous les particularismes. Pour la clarté de la discussion, nous introduirons les variables linguistiques qui nous serviront de critères dans un ordre allant, grossièrement, des moins discriminatifs aux plus discriminatifs (§ 3-6), plutôt que de prendre en compte le niveau d'organisation auquel ils se situent (on verra qu'il peut s'agir de faits phonétiques/phonologiques, graphiques, morphologiques, lexicaux, voir syntaxiques).

2. Témoins à écarter

2.1. Doit tout d'abord être tenue écartée de la discussion la forme aberrante **corte** n.f. «cour, jardin» [480], bien qu'elle soit donnée par Runnalls (sans plus d'explication) pour un des «traits linguistiques caractéristiques des dialectes méridionaux» [460] (cette méridionalité nous mettrait au-delà des Alpes ou des Pyrénées...). Si l'on considère le texte:

296 Je l'ay mys dedans la corte, et d'une chaiine grande et forte l'ay lyé

il est manifeste que *corte* est une création tératologique amenée mécaniquement, pour les besoins de la rime, par la modernisation préalable de l'adjectif épicène *fort* en un féminin porteur d'une marque segmentale (*forte*). On éditera donc, critiquement, *cort* et *fort*.

2.2. Nous n'osons pas, malgré Runnalls [460] faire intervenir le démonstratif m. sg. **aquel** 335 (dont l'occitanité – cf. Ronjat 3, 86-92, et FEW 4, 553a, ILLE – serait éclatante, mais qui constituerait tout de même, au regard des autres particularismes du texte, une intrusion un peu forte). Le texte se lit ainsi dans l'édition de Runnalls:

332 A, a, par borde,
Je le vous mostreray
et vous departiray.
Aquel comissere!
Estez vous ycy?

Il est plus économique, et moins risqué, de lire: «A! quel comissere!».

- 2.3. **cestes** adj. dém. f. pl. (350) est retenu par Runnalls [460] parmi les méridionalismes. Marchello-Nizia 123 indique que cette forme était devenue très rare dès le moyen français; on la relève dans MystStSébastien 41 (2° m. 15° s., à localiser, selon nous, à Lyon); GougGramm² 76 la cite chez Rabelais (Ø Hu). Il nous paraît difficile de la tenir pour un diatopisme discriminant. Une enquête plus approfondie sur cette variable serait nécessaire.
- 2.4. **davant** prép. «devant» («davant cestes bones gens» 350) est aujourd'hui typique, au plan dialectal, du sud-ouest d'oïl, du francoprovençal et de l'occitan (FEW 24, 6b, ABANTE), mais cette forme est encore usitée au 16e siècle par Rabelais et Baïf (v. Hu). On l'écartera donc par prudence.

3. Un 'périphérisme'

D'après la documentation de FEW (9, 243b, POSTEA) et de Hu, la forme despuys dans despuys que loc. conj. «(pour indiquer le moment à partir duquel un procès durera)» («car nous nous festayerons, / despuys que nous y serons» 185) apparaît, au 16^e siècle, presque exclusivement (sous les graphies despuis et despuys) sous la plume d'auteurs méridionaux l.s.: D'Aubigné (Saintonge), Calvin (dont la langue est marquée par son séjour à Genève), François de Sales (Savoie), Scève (Lyon), Olivier de Serres (Vivarais), Brantôme (Périgord), Monluc (Gers), Pierre de Brach (Bordeaux), et chez Philippe Hurault (né à Cheverny = hbret. pour FEW l.c.); elle se trouve aussi dans Palsgr 1530 (FEW 9, 243b, 244a). On peut y ajouter Lucinge-DialD 63 et 65 (1585; auteur né dans l'Ain), JournFaurin 9 (Castres), LivreRaison-Austry 45 (Rodez), MémGamon 1 (Annonay), MémJBurel 9, 12, 15, etc. (Le Puy), IslePerou (RLiR 56, 447 et n. 11, 457; texte du «Sud-Est de la France», «très probablement [...] de la région franco-provençale» selon Baldinger RLiR 56, 443); et, un peu plus tardivement, BonalEvêques 96 et 171 (Rouergue ca.1620), puis doc. Aurillac 1675 (despuiz, RvHAuv 36, 399), doc. ClermF. 1676 (DrouotDocLivradois 1, 101, 102). En moyen français, selon les données de GlossGloss, la forme paraît aussi régionale: on ne la trouve que chez GastPhéb (Foix) et dans un texte de l'Ouest (PacJob) et l'on ajoutera SValerM (hmarch./hlim. ms. ca.1447/1448), MystStSébastien 2732 (2e m. 15e s., texte que nous localisons à Lyon, v. in: G. Kleiber / M. Riegel, éd., Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à R. Martin, Louvain-la-Neuve, 1997, 67-77); auparavant, on la trouve dans Joufr (texte originaire du Centre-Est). La répartition chez les écrivains du 16e siècle n'entre pas en contradiction, tout au contraire, avec les données dialectales contemporaines (FEW 9, 243b; ALF 390): ces dernières sont très nettement périphériques, le type étant inconnu du centre et du nord du domaine d'oïl: liég. norm. hmanc. poit. saint. bourg. lorr. frcomt. sav. for. dauph. Trièves, Drôme pr. lang. rouerg. gév. viv. vel. auv. lim. gasc. (cf. le commentaire: «Im fr. ist despuis jünger als depuis und daher weniger verbreitet. Es lebt besonders in den randgebieten des fr. sowie im occit. weiter», FEW 9, 245a).

4. Méridionalismes au sens large

4.1. **garayt** n.m. «guéret, terre qu'on est en train de labourer et qui n'est pas encore ensemencée» («Vous n'avés pas si tost / bien laboré le garayt» 45 < : fayct >)

[480] est retenu par Runnalls [460] parmi les «morphèmes lexicaux» «caractéristiques des dialectes méridionaux». En fait, ce n'est pas le type lexical par lui-même, mais les traitements phonétiques dont le mot est marqué qui constituent un double particularisme. garait est une forme d'ancien français (12e-13e s., DEAF G 133), tandis que gueret (guéret), attesté depuis 1390 (FEW 14, 332b, VERVACTUM; TLF), est celle du standard moderne (dp. Est 1549, CatachDictOrth). Au 16e siècle, la forme en -a-(gare(s)t) est employée (v. Hu) par trois auteurs méridionaux seulement: Jean Bouchet (Poitou), Forcadel (Languedoc), D'Aubigné (Saintonge)(4); cf. respectivement poit. garet, saint. id., Péz. garach dans FEW 14, 332b, qui montre que les formes dialectales en [ga-] se situent au sud d'une ligne Nantes - Berry - Yonne - Lyon - Isère. Pour le traitement de la finale, v. ci-dessous § 7.5.

- 4.2. **arapper** v.tr. «attraper, saisir (qn)» («Arapper je les cuydés, / mes il s'en sont bien gardés» 401) [460, 480] appartient à un type lexical d'extension très large, mais nettement méridionale, dans la Galloromania. Les données de FEW (16, 664-5, RAPÔN) le situent au sud d'une ligne Poitou Berry Yonne pays de Vaud. Le mot est signalé en français de 1382 à Widerh 1675, «meist texte aus dem süden», ajoute FEW (l.c.), et à la fin du 20° siècle, il est encore noté dans les variétés françaises du Lyonnais (Vurpas), de Gap (Germi/Lucci) et d'Annonay (Fréchet); v. Malapert Vox 40, 137-8.
- 4.3. Le type de **amisstance** n.f. «amitié» («Leyssés moy en vostre repere, / si vous plet, pas amisstance» 418) [gloss. 480, mais non signalé comme méridionalisme] n'est plus attesté en français écrit après le 15° siècle (comme régionalisme lyonnais dans DuPineauV ca.1750); il se trouve encore aujourd'hui en Berry, en francoprovençal et en occitan où il est connu depuis le Moyen Age (FEW 24, 443b, *AMICITAS). Pour l'interprétation de la graphie <ss>, v. encore ci-dessous § 7.2.
- 4.4. Runnalls ne relève pas **torner** «revenir» («et hardiement jamays ne tornez» 55; «[...] et que feray, quant seray a la mayson torné?» 225) cf. aussi *tourner a* «revenir à» («et je vous prometrey / que jamés ne tournerey / a la conpagnie de mon conpere» 415) qui est pourtant un sémantisme typique de l'occitan, du francoprovençal et de l'extrême-sud d'oïl (FEW 13/2, 48b). Celui-ci est largement représenté dans les variétés méridionales de français aux 15e et 16e siècles. Nous en avons donné d'assez nombreux exemples, tous situés au sud d'une ligne Poitiers Neuchâtel dans Vox 54, 108 (Chambon/Müller, «*La Prenostication des anciens laboureurs* (av. 1542): un texte romand») ainsi que dans nos articles «Touches régionales dans *Colin qui loue et despite Dieu en ung moment a cause de sa femme*» (Z 112, 1996, 390) et «Pour la localisation d'un texte de moyen français: *Le Mystère de saint Sébastien*» (in: *Les Formes du sens*, op. cit. ci-dessus § 3, 74-5), auxquels nous renvoyons pour le détail.

⁽⁴⁾ La forme *garet* enregistrée par Gdf dans une lettre de rémission non localisée (A.N. JJ 196, n° 280) est aussi suspecte d'être méridionale; cf. aussi l'emploi de *beuf arant* (dont les attestations que nous connaissons sont les suivantes: Meuse 1269, Gdf; Basse-Auvergne 1426-1604, MélVarFr 1, 12, et BoudetFranchises 330, 332; Limousin 1499, FEW 25, 82a; Haute-Auvergne 1570, BullAuv 91, 315; Aubrac 18^e s. [trad. d'un acte de 1482], MélVarFr 1, 13) et de *estouble* (FEW 12, 271b et 272a, STIPULA).

- 4.5. La construction de **torner** (+ inf.) comme semi-auxiliaire modal exprimant l'itératif («si tu me tornes fraper» 87), non signalée par Runnalls, est occitane (depuis le Moyen Age) et francoprovençale (FEW 13/2, 49a, TORNARE; ALF 1154, 1696; Mok ACILR 18/2, 104-11; Ø GougPériphrases). Au 16º siècle, on la trouve en français chez le Gascon Monluc, le Périgourdin Brantôme, le Vellave Burel, dans une *Chronique* écrite à Mauriac (Auvergne), et chez Charron (Parisien dont la langue est marquée par ses séjours dans le Midi), mais aussi chez le Saintongeais Thevet; elle est encore signalée aujourd'hui dans le français de la Savoie (Gagny), du Forez (Poncins, Gonon TraLiLi 23, 241) et du Velay (Fréchet/Martin). V. à ce sujet Chambon, «Enquête lexicographique sur la *Chronique de Mauriac* par Monfort (Mauriac 1564): étude des diatopismes lexicaux et compléments au *FEW* et à *Huguet*», *Mélanges sur les variétés du français de France d'hier et d'aujourd'hui* 261-2.
- 4.6. Pour l'interprétation de gorge n.f. «bouche» («Mays ung estront dedans ta gorge!» 84^r (<:morte>), on rapprochera, dans le texte, de «Et ung estront en vostre dent!» 72, «Mais ung estront en vous dens!» 266, et de «autant qu'un estron dans votre gorge, ou qu'un grain de millet en la gueule d'un asne» (1587, Chol 2, 371). Nous avons eu l'occasion d'évoquer plusieurs fois ce sémantisme remarquable⁽⁵⁾. En français écrit, le sens de «bouche» apparaît isolément dans un texte franc-comtois du 13e siècle, puis de la deuxième moitié du 15e siècle à ca.1600 dans des textes du centre-sud-est de la Galloromania (Lyon 2° m. 15° s., Vaud ca. 1465, ClermF. 1477, Grenoble/Romans 1509, Lyon 1532/1550, Lyon ca.1540, Lyon 1553, Mâcon 1587, Lyon 1593, impr. Fribourg s.d., Lanslevillard ca.1600 ds Chocheyras-ThéâtSav 225) et à Toulouse (1540); dans des sens qui découlent de «bouche»: Savoie 1420, ClermF. 1477, Avignon ca.1470, doc. Vaud 1497, Grenoble/Romans 1509. L'aire dialectale contemporaine (donnée par FEW 4, 332a; GURGES; ALF 151; ALB 1330; ALLy 1079; ALJA 1410; DuraffGloss 4368; ALMC 1289; ALLOc 1176; ALG 866) offre un aspect différent: on reconnaît clairement une zone animée par Lyon qui a atteint le nord du Massif Central et semble s'être prolongée jusqu'en Gironde et une aire toulousaine (les deux aires étant reliées par un isthme rouergat; mais Lyon responsable, au moins en partie, de la diffusion de ce particularisme, a ensuite impulsé le retour à la forme du standard (cf. les îlots à l'est du domaine francoprovençal).
- 4.7. «Weit verbreitet ist der wechsel von a- zu -en» (FEW 2, 1309a) dans le type **faire encroire** loc. verb. «faire accroire» («et puys encroire vous luy ferés / que avés la commission / de le metre en prison!» 209), **faire encrouere** («encrouere je luy feray / que je viens tout droet d'anfer» 386). Ce type occupe surtout aujourd'hui, dans les parlers dialectaux et certains français régionaux, une aire orientale allant de

^{(5) «}Régionalismes et jeux de mots onomastiques dans quelques sermons joyeux» (Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger, Genève, 1994, 157, 178-9); «Notes sur quelques régionalismes lexicaux du seigneur de Cholières» (Mélanges sur les variétés de français de France, d'hier et d'aujourd'hui 1, Paris, 1994, 59); «Touches régionales dans Colin qui loue et despite Dieu en ung moment a cause de sa femme (Tissier 2)», Z 112, 391-2, 397-400; «L'Instruction dels rictors, vicaris et autres ayant charge d'armas aus diocesis de Rodes et de Vabres per mestre Joan Jarson: un cas de transdialectalité languedocienne au milieu du XVIe siècle», Lengas 41, 108.

l'Yonne et de Belfort à la Provence (déjà Entree, avaud. et Avignon 1455); mais on le trouve aussi, plus sporadiquement, à l'est du Rhône (Toulouse G, Eglis. béarn.) et au 16^e siècle, *encroire* «croire» est utilisé par Du Fail (Bretagne); v. FEW 2, 1306a, CREDERE, et Hu.

5. Faits d'aire francoprovençale et occitane

- 5.1. Les contraventions à la loi de Darmesteter par maintien de -a- intertoniques dans amaroye 96, demeurarey 155, fiarey 201, festeyarons 184, mandarés 217, mandarey 223 (chez les deux copistes) [460]⁽⁶⁾, désignent une variété méridionale, reposant, au plan dialectal, sur le francoprovençal ou l'occitan (cf., entre autres exemples, des formes comparables dans PassAuvRunnalls 61, 63, ms. ClermF. 1477). Il en va de même de la préservation de a dans farey 388, fazoyt 38, fasions 331 [Runnalls 460].
- 5.2. L'usage de **par** prép. «pour» («Et bien je les laysseray fere, / je vous ditz, par ceste foys» 154) résulte d'une confusion rendue possible là où *per* a les deux valeurs de «par» et «pour», ce qui est le cas en domaines occitan et francoprovençal (FEW 9, 211b, 212a et 213a, per; ALF 1307 etc.; Ronjat 3, 506). Textes français employant aussi *par* «pour»: ChiquartCuis (gloss.; 1420, entourage des ducs de Savoie), SValer 661 (hmarch./hlim. ms. ca.1447/1448), PassAuvHarvard 90 (ms. ClermF. 1477) et MystTrDoms 4542 marge (cop. Romans 1509)⁽⁷⁾.
- 5.3. A côté de *en* standard, notre farce emploie la forme courte **n'** («Elle n'ara le cul frapé» 143; «Je n'ay fayct l'infformation» 254; «je n'apelle entierement!» 276; peut-être aussi 73 selon Runnalls [460 et 465 n.]) [460] que le scribe lie au mot suivant [460] et que Runnalls, nous ne savons pourquoi, édite 'n ainsi que la forme longue (non signalée par Runnalls) **nen** («que je nen porray faire» 152). L'allomorphie est réglée par le contexte phonologique (respectivement devant voyelle et devant consonne). Cette alternance est caractéristique du francoprovençal et de l'occitan, et elle est assez largement représentée dans les variétés méridionales du français aux 15e et 16e siècles; nous en avons donné des exemples (pour les 15e et 16e siècles: n' + V dans doc. Rouergue 1468, Avignon ca.1470, Grenoble/Romans 1509, impr. Lyon 1532/1550; n'en chez Monluc, éd. Courteault 686, nan Bessans 1555) dans notre contribution in: Les Formes du sens, op. cit. ci-dessus § 3, 71-2, à laquelle nous renvoyons.
- 5.4. **ont** pron. rel. «où» 357 [460] est assez probablement régional, au moins à la date de notre farce. FEW 14, 32b, UNDE, note mfr. *ont* du 15° siècle à 1547; les exemples que nous pouvons ajouter sont en tout cas régionaux: *ont* Gaston Phébus [Foix] (GlossGloss et GastPhébLChasseT gloss.) et SValer (hmarch./hlim. ms. ca. 1447/1448), *on* MystStSébastien 5361 (2° m. 15° s., texte que nous localisons à Lyon), *ont* JOliou (Avignon ca. 1470, ARom 13, 467/235), et cf. aussi la confusion

⁽⁶⁾ Runnalls [460] cite ces formes en tant que formes du futur et du conditionnel; nous préférons situer la variation au plan phonétique.

⁽⁷⁾ Nous avons cité des exemples en sens inverse (*pour* «par») dans notre contribution in: *Les Formes du sens*, op. cit. ci-dessus § 3, 70, n. 10 (aj. JOliou, Avignon ca.1470, ARom 13, 462 et n. 5).

inverse *ont* «ou» dans doc. Rouergue 1468 (Affre 183). Au 16° siècle, un des trois exemples de Gdf (Ø Hu) est tiré de *Colin qui loue et despite Dieu*, texte que, sur d'autres arguments, nous localisons à Lyon (v. notre article dans Z 112, 387-97), un autre de Clément Marot, et le troisième d'une farce (Faivre n° 36; impr. 1547) que nous ne savons localiser. L'aire dialectale contemporaine englobe une partie du francoprovençal (où le mot est attesté depuis Margd'Oingt) et l'occitan (depuis le 12° s.).

- 5.5. La forme **mostrer** v.tr. «faire connaître, prouver, démontrer» («Je le vous mostreray» 333), non signalée par Runnalls, n'est plus attestée en français au-delà du 15° siècle (FEW 6/3, 94b, 95a, MONSTRARE; Ø Hu) où elle possède déjà une coloration régionale (*moustrer*, Avignon 15° s., ARom 6, 307); le type [mostrar] est au contraire dominant en francoprovençal et en occitan (FEW 6/3, 94b).
- 6. Pan-occitanismes, occitanismes endémiques ou d'aire peu caractéristique
- 6.1. La graphie <lh>, ici <**llh**>, pour représenter /\/ dans abillher (10, 222), apareillhé (23, 239), baillhés 287, chaillhe (138, 183, 186, 304, 313), esveillhés 226, faillhés 216, meillheurs 145, veillhes veillhés (248) [460], répond à une tradition graphique d'origine occitane, qui perdurera jusqu'au 17° siècle dans certaines variétés de français.
- 6.2. **-eye** (dans *desconforteye* 404, *trouveye* 405) par insertion d'un yod dans la finale *-ee* est une constante des emprunts de l'occitan au français (Ronjat 1, 352, et 3, 386); dans les textes français, ce traitement est, par exemple, fréquent dans SValer (hmarch./hlim. ms. ca.1447/1448; cf. éd. 59), et l'on trouve *jorneye* (Avignon ca. 1470, JOliou, ARom 13, 508/68 et 97; *neyes* et *creye<e>s* RecSermJoy 10, 112, 113). Dauzat (*Contribution à la littérature orale de la Basse-Auvergne*, 2° éd., s.d., 27) considère, plus largement, qu'il s'agit d'«une prononciation régionale du français, répandue jadis dans le Bourbonnais comme dans la région lyonnaise, d'où elle a gagné le Midi».
- 6.3. **esturment** n.m. «contrat (de mariage)» 102 [460, 480]: la forme populaire issue de INSTRUMENTUM n'a pas vécu au-delà de l'ancien français, alors qu'elle est toujours vivante en occitan (FEW 4, 726b), mais non dans le sens du texte (dernières attestations au 15° s. dans FEW l.c.).
- 6.4. **coste** prép. «à côté de» («souyés vous icy coste moy» 316) n'est plus attesté en français après le 15° siècle (FEW 2, 1246b et 1248b; Ø Hu). En revanche, l'emploi prépositionnel de *costa*, connu depuis l'occitan médiéval, est encore noté dans certains parlers contemporains du Sud-Ouest (Cahors, Agen, gasc. N [Condom, mais langue mêlée], béarn.; v. FEW 2, 1248b). Les attestations occitanes médiévales conduisent cependant dans d'autres directions: doc. ClermF. 1195 (Brunel 282/4; Ø gloss.), doc. hauv. (FEW 2, 1248b), LibScint (14° s., Rn; texte que nous localisons dans l'amphizone vivaro-vellave, v. RLiR 60, 75 n. 5), doc. zone d'Avignon 1386 (Pans), doc. Millau 1443 (FEW l.c.), à quoi s'ajoute une aube anonyme (Rn = AppelChrest) et Raimon Vidal de Bezaudun (Rn; auteur catalan, cf. acat. *costa* AlcM); Ø JensenSyntaxe.

- 6.5. sallir v.intr. «sortir d'un lieu» («Mais comment a il romput la porte? [...] / Ne scay comment il est salli» 365) [460] est compté par Runnalls parmi les «morphèmes lexicaux» «caractéristiques des dialectes méridionaux» [480]. Toutefois, fr. saillir «sortir» est enregistré jusqu'à Oud 1660 (FEW 11, 92b, SALIRE), et les attestations du 16e siècle (FEW 11, 92-3; Gdf; Hu) sont très loin d'être spécifiquement méridionales. On ne considèrera donc pas comme un diatopisme l'emploi de ce type lexical. En revanche, la graphie du texte <ll> ne note pas [] (pour lequel <llh> est constant, v. ci-dessus § 6.1.), mais [1]. Or tous les exemples de Hu ont <ill> qui montre que la réfection du thème est normalement acquise au 16e siècle (la dernière attestation du thème en -l- est mfr. sallir ca. 1480 dans FEW 11, 92b). Le particularisme est donc de nature morphologique. Le thème sal- inaltéré se trouve dans divers parlers occitans modernes et contemporains: mars. A, lang. (Borel 1655; S), Alès, Béz. Toulouse, castr. rouerg. Pr, aveyr. Vinz. (selon Dauzat), hlim. DD, Savignac, St-Antonin (FEW 11, 93a, 93b, 94a, 94b; nous ne tenons pas compte des attestations de «Puiss.», toujours douteuses); très isolé frm. salir «franchir un espace en s'élançant» Nicot 1606 (FEW 11, 93b) est peut-être un occitanisme chez le Nîmois. En tout état de cause, il est impossible de tracer valablement l'aire du phénomène, salir étant en complète régression devant \(\sigma ortir \).
- 6.6. Ajoutons encore une forme pour laquelle la seule attestation comparable (très isolée) est occitane. Runnalls [474 n.] se demande si **aposition** n.f. «obstacle mis à une procédure judiciaire, voie de recours» («Je te demande aposition / et te demande les copies / de par le roi faictes» 273), à côté de *opposition* (286), n'est pas une erreur pour ce dernier mot; on peut observer que *apauricio* (avec rhotacisme) a été connu en ancien occitan (Montagnac 1436, FEW 7, 376a, OPPONERE).
- 6.7. Enfin, **oussi** adv. «aussi» 56, à côté de *aucy* 391, ne peut être un trait d'ouïsme ordinaire. Aucune graphie en *ou* n'est enregistrée dans FEW 11, 576a, SIC, Gdf ou Hu; le seul exemple de GlossGloss provient du JeuEtoileThiry, texte liégeois de la fin du 15° siècle. On mentionnera également mfr. *ousi* (Avignon ca.1470, JOliou, ARom 13 465/171). Dans notre texte comme chez Oliou, cette forme ne se conçoit guère que sur la base d'un parler où l'opposition d'aperture /o/ vs /u/ est neutralisée hors de l'accent (caractéristique pan-occitane)⁽⁸⁾.

7. Occitanismes d'aire spécifique

7.1. L'intrusion exceptionnelle de l'article défini m. sg. **lou** («Il fault atendre lou pein» 242), pur dialectalisme, permet d'exclure la zone pyrénéenne *et*, la zone toulousaine [le] et une portion septentrionale du nord-occitan (Creuse et Puy-de-Dôme, parties adjacentes de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Cantal, de la Haute-Loire, Forez occitan; Hautes-Alpes p. 971 et p. 972 d'Italie) qui a [lə] (Ronjat 3, 108 sqq.; ALF 403 etc.)⁽⁹⁾.

⁽⁸⁾ Cf. aussi le proclitique *vous* «vos» («vous biens» 117; «vous dens» 266), fait retenu par Runnalls [460], et *toust* «tôt» (396); mais ces formes sont largement répandues par ailleurs.

⁽⁹⁾ Ne seraient pas exclus quelques points de l'extrême sud francoprovençal (Isère p. 829, 931, Drôme p. 920).

- 7.2. Nous pensons que la graphie <ss> devant consonne dans amisstance «amitié» 417, mot qui ne pouvait qu'être dépourvu de tradition graphique en français (v. ci-dessus § 4.3.), doit témoigner d'une prononciation /-st-/. L'aire du maintien de /s/ devant consonne sourde est donnée par Ronjat 2, 195-7, et ALF 251, 252, 1300, etc. Elle permet d'éliminer la plus grande partie du domaine limousin, presque tout le Puy-de-Dôme, la pointe nord-est de la Haute-Loire (et les parlers occitans de la Loire), la pointe nord de l'Ardèche, le nord de la Drôme (et les parlers occitans de l'Isère), l'extrême-nord des Hautes-Alpes. Pour le détail, on se reportera à Ronjat 2, 192 sqq., aux atlas régionaux, aux travaux de Dauzat, Reichel, Nauton, Bouvier, ainsi qu'à Ph. Martel, «L'espandi dialectau occitan alpenc: assag de descripcion», Novel Temp 21, gennaio-aprile 1983, 18, 19 (carte).
- 7.3. Le prétérit 3 en -et dans **envoyet** («mais qui m'envoyet foyr / et courir dessus les champz» 28), non relevé par Runnalls, est également de forme occitane (Ronjat 3, 185 sqq.; ALF 338), qui écarte les diverses formes caractéristiques du Sud-Ouest (-èc, etc.).
- 7.4. Les deux rimes **trasmis: vins** (144-145) et **Martyn: amy** (294-295) impliquent une prononciation du type [vi], [marti], avec chute de -n final roman dit caduc. Le maintien de /-n/ caractérise globalement l'occitan oriental (y compris marche nîmoise) et le gascon face au reste du domaine (Ronjat 2, 286-8). ALF 1031 (VIN) montre que l'effacement de -n exclut tout le domaine occitan à l'est du Rhône (sauf une petite zone dans l'est de la Drôme et le sud de l'Isère, pp. 847, 849, 857, où on a maintien après i, v. Ronjat 2, 286 in fine) et la plus grande partie du Gard, ainsi que le nord du domaine limousin. Depuis l'étude de Kutscha (1934), on considère que la limite du traitement est stabilisée depuis le Moyen Age, en particulier à l'est (cf. Hug-Mander 74 sqq.).
- 7.5. On a déjà examiné (ci-dessus § 4.1.) le vocalisme initial de **garayt** n.m. «terre qu'on est en train de labourer et qui n'est pas encore ensemencée» (45). Son caractère méridional étant avéré, on pourrait également faire confiance à la graphie <-ayt>, dans la mesure où -ait est inusuel depuis l'ancien français (v. DEAF 133: 12°-13° s.), en pensant qu'elle renseigne sur le traitement de -KT- dans VERVACTUM. Cela nous place en zone *faita*. Ce traitement se présente «sur une aire continue au S.-O. (locc. aq.) soudée à l'aire cat. et sur une aire E. et N. soudée à l'aire piém. fpr. fr.; cette seconde aire est très étroite et discontinue à l'E. du Rhône, continue et assez large en Vivarais, Velay, Auvergne et Marche» (Ronjat 2, 171); v. ALF 427 (DROITE).
- 7.6. Plus spécifique est la forme **vou** («Hellas, merci nous vous crions, / car nous vou fasions par borde!» 331) < HOC (FEW 4, 442a), non signalée par Runnalls. En l'occurrence, nous avons affaire à la locution euphémique *vou faire*, bien connue en ancien occitan (Rn; Lv; PorteauChartes; GononDoc 5), attestée aussi en francoprovençal du Forez (1605, BallFor 48, V), et qui apparaît sous la forme *ou faire* dans MystStSébastien, texte de la 2º moitié du 15º siècle (texte que nous localisons à Lyon, v. Chambon, in: *Les Formes du sens*, op. cit. ci-dessus § 3, 70-1); la farce emploie dans le même sens *fere cela* (263 et n. de Runnalls). Ronjat 1, 68 relève *vou* pour Mens (sud de l'Isère), Chabrillan et Loriol (Drôme), Gap et Queyras (Hautes-Alpes), Barcelonnette (Basses-Alpes; élargi à BAlpes pp. 876, 877, 878, 889 par ALF 410, 411), Coux et Vals (Ardèche; cf. Ardèche pp. 5, 7, 35 dans ALMC 1829), Le Puy et Montregard (Haute-Loire; cf. ALMC 1829: nombreuses attestations en Velay),

Ambert et Vinzelles (Puy-de-Dôme) – La même prosthèse consonantique se trouve dans **vou** conj. de coord. «ou» («donnez moy disner vou souper» 113; «deus vou troes jours» 384) [460], chez les deux scribes. FEW (1, 186a, AUT) ne cite que vel. *vou* (1648) et Ronjat (3, 510), Barc. *vou*. On peut ajouter aocc. *vo(u)* (Castellane 1474, Hug-Mander 230) et probablement mfr. *vous* «ou» (zone d'Avignon/Beaucaire mil. 15e s., PicotSotties 1, 5/6 var.). En fait, la prosthèse de /v/ devant voyelle labiale est un phénomène assez répandu, notamment dans le nord et dans l'est du domaine d'oc (alp. dauph. pr. lang. occ. viv. auv. lim., Ronjat 2, 446-7; ALMC 1842); cf. aussi mfr. *vune* (ms. ClermF 1477, PassAuvRunnalls 60, 62-3).

7.7. La graphie <-ey> dans la terminaison de futur 1 e/arey, non signalée par Runnalls, est présente sous la plume des deux scribes (demeurarey 155, farey 388, ferey 283, 404 et 408, fiarey 201, mandarey 223, prometrey 413, tournerey 415, yrey 409; contre atraperay 150, dormiray 158, dorray 268 et 272, feray 159, 224, 262 et 386, laysseray 153, porray 142, seray 151, feré 263). C'est toujours cette graphie peu usuelle, et non <-ay> ou <-é>, qui apparaît dans les formes par ailleurs diatopiquement marquées du fait du maintien de la voyelle thématique -a-. On a donc là une raison pour supposer qu'elle est diatopiquement marquée elle aussi. Comme cette graphie paraît inusuelle et s'éloigne de la graphie commune <-ay>, on la supposera phonétique. La carte 1410 de l'ALF (VERRAI) donne la distribution spatiale de [-ei] (cf. Ronjat 3, 210-2). Elle permet, au minimum d'exclure toute la zone [-ai] (dans le quart sud-est du domaine occitan), où une graphie <-ey> ne se justifierait évidemment pas. En moyen français, on trouve constamment <-ey> dans MystTrDoms (1509; copiste de Romans, auteur de Grenoble): randrey 100, recepvrey 101, direy 104, ferey (156, 326, 331, 358), desclarerey 167, vivrey 211, conterey 216, cellerey 218, prendrey 363, monstrerey 500, arey 314, etc.

7.8. L'emploi du graphème <y> dans **festeyer** v.intr. «faire fête» («O, comment se festeyera / et ma femme banquetera / avecques *domine curate*» 140; 184), v. pron. «prendre du plaisir, se réjouir» («car nous nous festeyarons» 184; cf. Hu pour le sens) comme dans *desconforteye* 404, *trouveye* 405, implique la phonie [y]. Malgré FEW (3, 483a, FESTA: «afr. mfr. *festeier*»), la forme *festeier* n'est pas attestée en français médiéval par les sources canoniques (Ø Gdf, TL, GlossGloss, Hu). L'extension géographique de cette issue de -IDI-ĀRE est donnée par ALF 905 (NETTOYER), cf. Ronjat 2, 133. Ronjat 2, 134 résume ainsi la géographie du traitement de -DI- et phonèmes ou groupes évoluant identiquement: «[y] dans la basse vallée de la Drôme, en viv. N. (au N. du Coiron, mais pas à Saint-Agrève) périg. S.», mais «Ø, avec traitements différents de l'hiatus [*dont semi-consonantisation*], dans les parlers alp., en Diois, à Saint-Agrève et en vel. N.-E. auv. N. (dép. Puy-de-Dôme) bas-lim. N. march. aut-lim. périg. N. et centre», et *j* (avec diverses réalisations) ailleurs. V. aussi NautonPhon 149-50, 325 et BouvierPhon 185-7.

8. Conclusions

8.1. Le fait que nous nous trouvions généralement en face d'aires larges ou très larges (§ 3, 4, 5) souligne à l'évidence le caractère dans l'ensemble supra-local et supra-régional de la langue du texte: plusieurs faits se retrouvent, au 16° siècle, dans le français d'auteurs du Poitou et de la Saintonge, ou du Sud-Ouest.

Pour préciser la localisation, on ne pourra utiliser que ceux des occitanismes d'aire spécifique qui sont aisément cartographiables grâce à la documentation systématique et homogène de l'ALF: [1] article *lou* (ci-dessus § 7.1.), [2] maintien de /s/ antéconsonantique (ci-dessus § 7.2.), [3] effacement de -n mobile (ci-dessus § 7.4.), [4] traitement -it de -KT-(ci-dessus § 7.5.), [5] futur 1 en [-ey] (ci-dessus § 7.7.), [6] traitement [-eyá] de -IDIĀRE (ci-dessus § 7.8). Les données de Ronjat, complétées par celles de l'ALF et de l'ALMC, sont suffisamment précises pour qu'on puisse joindre *vou* (ci-dessus § 7.6.) comme septième critère. On ne retiendra pas le type *gorge* (ci-dessus § 4.6.) dans la mesure où il est avéré que l'aire dialectale actuelle ne recoupe pas, à l'est, l'aire passée du français écrit.

- 8.2. Notre premier résultat est négatif: il est clair que la localisation de la langue ne concorde pas avec la localisation du manuscrit. Linguistiquement, Digne et sa région semblent nettement exclus
- par l'effacement de -n caduc [3]: v. les cartes basées sur l'ALP dans Hug-Mander 75-6, et cf. aocc. vin (Digne 1420-1449, MeyerDoc 251, 268, 269, 271, 276, 284) vins (Digne 1434, MeyerDoc 250, 251);
- par le traitement -KT- > -it [4]: pour la limite des deux traitements
 v. la carte dans Ph. Martel, art. cit. (ci-dessus § 7.2.), 16, et cf. aocc. fach/facha (Digne 1418-1447, MeyerDoc 251, 253, 255, 258, 259, 272, 282, 283, 286);
 - par les futurs en -ey [5] (Digne est dans la zone [-ay]);
- par le traitement -eyer de -IDIĀRE [6] (Digne est dans la zone -ejar).

Si même on voulait mettre ce dernier trait sur le compte d'un auteur rimant de façon très approximative, on devrait penser que si un texte trouvé près de Digne n'y a pas été copié, il y a *a priori* peu de chances qu'il y ait été composé.

8.3.1. Au positif, on constatera d'abord que nos six critères, aussi peu discriminants qu'ils puissent paraître pris un à un, forment bel et bien une intersection, mais ne convergent que sur un espace linguistique fort restreint: les points 825 (Saint-Agrève, chef-lieu de canton, arrondissement de Tournon) et 826 de l'ALF (Les Ollières, canton de Privas, arrondissement de Privas). On notera aussi que la zone de localisation obtenue possède une cohérence linguistique: elle correspond à l'ensemble dialectal qu'on a pu dénommer 'vivarois moyen' (Section Vivaroise de l'I.E.O., «Caractéristiques des parlers occitans du Vivarais», *Pòrta d'oc* 3, mai-juin

1978, 19; Simiand/Massot/Béraud, *in*: M. Carlat (dir.), *L'Ardèche*, 1985², 458, 461-2). Les autres critères, qu'on n'a pu retenir ici sont plus que largement compatibles avec ce résultat.

C'est dire qu'on a affaire à un ensemble cohérent de faits de langue et que l'ensemble de la variance linguistique du texte peut être expliquée par un seul facteur géographique. Le principe d'économie explicative recommande donc de s'en tenir à ce seul facteur sans compliquer la solution en cherchant à distinguer deux facteurs (scribes et auteur, par exemple): entia non sunt multiplicanda sine necessitate.

- 8.3.2. Si, pour opérer sur un réseau plus serré, on examine les mêmes faits à l'aide de l'ALMC (1, 271, 1058, 1179, 1324, 1894), on constate que sur le domaine de cet atlas, on obtient deux points d'intersection seulement: le point 7 (Saint-Martin-de-Valamas, chef-lieu de canton, arrondissement de Tournon), situé juste au sud du point 825 de l'ALF, et le point 8 (Alissas, canton de Privas, arrondissement de Privas), situé juste au sud du point 826 de l'ALF. On parvient donc à une exacte confirmation du résultat obtenu à l'aide de l'ALF.
- 8.3.3. C'est donc dans cette partie médiane du Vivarais que nous proposons de localiser la langue de *La Farce du vilain, sa femme et le curé*.
- 8.4. Le résultat linguistique que nous croyons avoir obtenu permet à présent, non seulement de prendre en compte - contrairement à l'attitude de Runnalls – l'allusion à Pradelles contenue dans le texte (vers 33), mais encore nous met en position de la justifier pleinement. Pradelles, aujourd'hui rattaché au département composite de la Haute-Loire, relevait en effet, sous l'Ancien Régime, du Vivarais (sauf en matière fiscale) et de l'évêché de Viviers. Aujourd'hui «exemple même de la cité déchue» (au profit de Langogne, voire de Landos), Pradelles était autrefois un «centre de foires réputées, petite ville avant la Révolution, rayonnant sur une vaste région, au point que ses notables purent envisager d'en faire un chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ardèche, lors de la création des départements» (G. Marcon, Étude phonétique, morphologique, syntaxique et lexicale du parler de Pradelles (Haute-Loire), Le Puy, 1987, 1, 15; v. aussi 19-20 et 21 [carte]). C'était une des treize villes qui députaient, à la fin du 15e siècle, aux États du Vivarais (P. Charrié, Dictionnaire topographique du département de l'Ardèche, Paris, 1979). Sa notoriété était donc certaine, - mais certainement pas telle qu'on puisse supposer qu'elle se soit étendue jusqu'à Digne.

La localisation linguistique pratiquée à l'aveugle se rencontre donc avec le seul indice extra-linguistique interne, et trouve naturellement là un renfort de poids.

Puisque le résultat de la localisation linguistique permet d'interpréter de manière cohérente la seule référence toponymique du texte, on estimera qu'il y a congruence entre la variété de langue et le public visé par la pièce capable de déchiffrer cette allusion.

On peut, sur cette base, se risquer à interpréter une autre référence géographique du texte, qui n'est point exprimée par un nom propre: «la ville» (vers 30). La localisation obtenue permet d'éliminer sûrement Annonay et Tournon au nord, Largentière, Joyeuse, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Berg, Viviers, et très probablement Aubenas, au sud. Dans la zone délimitée, le principal centre est, de fort loin, Privas, l'actuel cheflieu du département de l'Ardèche.

Si l'on admet que «la ville» innominée de la farce est bien Privas, Pradelles apparaît comme le point du Vivarais le plus profondément enfoncé dans la montagne, à l'extrémité occidentale de la province, sur les marches du Velay; comme dit, au 16e siècle, le bourgeois d'Annonay Gamon dans ses *Mémoires* (éd. Brun-Durand, reprint Genève, 1971, 142), c'est la «derniere pille des montagnes du Vivarois»: n'est-ce pas là le refuge idéal pour qui croit avoir tué sa femme et devoir se soustraire aux forces de l'ordre?

- 8.5. Nous devons à présent postuler un déplacement de la farce de la région de Privas à celle de Digne. Or celui-ci s'intègre sans difficulté dans les mouvements d'ouest en est, à l'intérieur du domaine occitan, que J. Chocheyras (BHR 44, 180; ACILR 18/6, 377-84) a remarquablement mis en lumière pour le théâtre religieux, aux 15e et 16e siècles, entre les Mystères rouergats (en occitan) et la Passion représentée à Briançon en 1479 (et le Quaderno di segreti du metteur en scène conservé à Turin), d'une part, la Passion d'Auvergne (Montferrand 1477 [en français]) et le Mystère des Rameaux représenté à Embrun en 1529 (en occitan), de l'autre. La relation Privas Digne serait un troisième exemple d'une telle circulation méridionale entre le Massif Central et son rebord rhodanien et le massif alpin.
- 8.6. L'examen géolinguistique de *La Farce du vilain, sa femme et le curé* permet d'aboutir à une conclusion d'un relatif intérêt du point de vue de l'histoire littéraire ou culturelle. Mais les bénéfices principaux

d'une telle démarche de 'dialectologie philologique'(10) appliquée à la langue nationale demeurent linguistiques: en localisant le texte, on situe dans l'espace l'ensemble de son matériel linguistique, y compris, et surtout, les faits diatopiquement marqués trop peu discriminants pour être utiles à une localisation précise. A petits pas, on pourra ainsi, à travers de tels travaux, mais aussi à travers des relevés portant sur des textes (notamment non-littéraires) dont la localisation est connue, affiner la description géolinguistique du français préclassique. Celle-ci fournira, à son tour, une de ses bases à l'étude historique des variables et des variétés géographiques du français.

Montpellier.

Jean-Pierre CHAMBON

⁽¹⁰⁾ J. Veny, Dialectologia filològica, Barcelone, 1993.